

## CONSEIL COMMUNAL

### CHESEAUX

#### PREAVIS N° 46/2020

<p style="text-align: center;"><b>Demande de crédit pour la réfection et l'alimentation électrique du refuge forestier communal de Plamont</b></p>
--

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Préambule**

Le refuge forestier communal a été construit en 1978 au lieu-dit « En Plamont », sur une parcelle de 9'440 m<sup>2</sup> propriété de la commune de Cheseaux, mais située sur la commune de Crissier.

Le refuge peut accueillir à l'intérieur environ 60 personnes pour un repas. A l'extérieur se trouvent un couvert, des tables et bancs, un foyer pour les grillades et une fontaine.

Seules les personnes domiciliées à Cheseaux, les sociétés locales de la commune ou les entreprises ayant le centre de leurs activités sur notre territoire ont la possibilité de louer ces locaux, actuellement à un tarif de CHF 150.- par jour. Ce refuge est très apprécié et fait l'objet d'environ 80 journées de location par année.

Le refuge est alimenté au gaz, tant pour la cuisine que pour l'éclairage. Depuis sa construction, il n'a pas fait l'objet de travaux importants, à part le remplacement de la cuisinière, l'ajout d'un chauffe-eau, l'entretien du plancher et l'installation d'un éclairage extérieur électrique alimenté par un panneau solaire. Du côté du mobilier, de nouvelles chaises ont remplacé les bancs d'origine. La cheminée a été démontée récemment et remplacée par un poêle.

#### **2. Etat actuel du refuge**

On constate aujourd'hui qu'il est de plus en plus problématique de maintenir l'éclairage au gaz. On ne trouve pratiquement plus sur le marché les pièces de rechange et les manchons à insérer dans les luminaires. De plus, cette ancienne installation demande une surveillance élevée pour assurer la sécurité et le contrôle du niveau du gaz. Le remplacement des bonbonnes de gaz exige aussi des interventions répétées de notre personnel.

Les équipements de cuisine sont en bout de course. La cuisinière et le chauffe-eau ont bien été changés au cours des 20 dernières années, mais il y a des problèmes récurrents d'allumage et il est là aussi difficile de trouver les pièces de rechange. Les meubles de la cuisine sont d'origine et pour la plupart en mauvais état.

Le plancher a été régulièrement entretenu par des ponçages successifs. Aujourd'hui, son épaisseur ne permet plus un nouveau ponçage et une intervention plus lourde est nécessaire.

L'éclairage électrique extérieur alimenté par un petit panneau solaire ne fonctionne plus. La batterie usagée n'a pas été remplacée.

On constate de plus que le WC construit à l'origine n'est pas adapté pour les handicapés et que la fosse septique qui collecte les eaux usées est sous-dimensionnée par rapport à la fréquentation actuelle et nécessite de fréquentes vidanges.

### **3. Analyse et proposition**

Les éléments exposés ci-dessus montrent que les principaux problèmes liés à l'exploitation du refuge proviennent de l'utilisation du gaz comme source d'énergie pour l'éclairage et la cuisine :

Difficulté de se procurer des pièces de rechange, choix très restreint d'appareils de remplacement, manipulations délicates pour l'allumage, contrôles de sécurité et remplacement des bonbonnes en sont les principaux aspects.

Cela nous a amenés à envisager l'alimentation du refuge par une ligne électrique, ce qui simplifierait grandement l'utilisation de l'éclairage et de la cuisine.

Certes, cela change l'esprit d'un refuge et apporte un confort qui n'est pas toujours souhaité dans un milieu forestier. Les avantages de cette solution cependant l'emportent largement (utilisation plus simple et plus sûre pour les usagers du refuge, moins d'explications à donner, moins de contrôles et entretien du matériel plus simple pour le concierge du refuge) et permettent de continuer de mettre ce bel endroit à disposition de notre population pendant de nombreuses années.

Nous avons renoncé à installer de nouveaux panneaux solaires, car l'orientation Sud-Ouest de la toiture n'est pas optimum et les panneaux sont masqués au printemps et en automne par les grands arbres qui entourent la clairière au Sud et à l'Ouest.

Notre proposition est donc d'alimenter le refuge à l'électricité, de changer l'éclairage, d'équiper la cuisine avec des meubles et des appareils neufs et de rénover le plancher. Au vu de l'état des installations alimentées par le gaz, ces travaux devraient être exécutés le plus vite possible. Comme ce sont des travaux d'entretien du refuge, les commandes aux entreprises peuvent être passées sitôt le crédit accordé.

Par contre la création d'un WC handicapés ou la transformation du WC existant, ainsi que la modernisation de la fosse septique par une installation d'assainissement demandent une procédure plus longue incluant plusieurs services de l'Etat et de la commune de Crissier.

Afin de ne pas retarder l'électrification du refuge et permettre d'exécuter les travaux de réfection pendant l'hiver prochain, nous proposons de présenter à votre Conseil un deuxième préavis portant sur le WC handicapés et l'installation d'assainissement dans un délai de 9 mois. Une estimation grossière montre que le montant de ces travaux serait d'environ Fr. 65'000.--.

### **4. Réalisation**

#### **4.1 Ligne d'alimentation électrique**

Romande Energie a élaboré une offre pour la pose d'une ligne électrique qui part de la route cantonale bordant le village de Mex et rejoint le refuge à travers la forêt. D'une longueur de 280 m, cette ligne est souterraine jusqu'à la Chamberonne et ensuite aérienne jusqu'au refuge.

Cette ligne fera partie du réseau de Romande Energie et sera exploitée par cette entreprise, mais vu les conditions particulières de ce raccordement, les frais de fouille, de matériel et de pose de la ligne sont à la charge de la commune.

Le tracé de cette ligne a également été discuté avec l'Inspecteur forestier. Une étude géologique a été effectuée pour évaluer la nature du terrain sur le tracé de la ligne.

#### 4.2 Cuisine

La cuisine se compose d'un chauffe-eau instantané, d'un fourneau électrique de 4 plaques avec four, d'un combiné réfrigérateur-congélateur de 267 litres, d'un lave-vaisselle professionnel, de deux éviers intégrés et de deux rangées d'armoires.

#### 4.3 Rénovation du plancher

Le sol du refuge sera constitué d'un carrelage imitation bois, facile d'entretien, et conservant au refuge son côté « chalet ». Cela évitera dans le futur de devoir procéder à des ponçages réguliers pour éliminer les taches persistantes et les impacts et marques de talons.

#### 4.4 Eclairage

L'éclairage sera composé de 12 luminaires LED de couleur chaude répartis dans le refuge, de réglettes LED dans la cuisine et de luminaires extérieurs.

#### 4.5 Planning

En cas d'acceptation de crédit demandé, la Romande Energie va poursuivre les demandes d'autorisation pour une réalisation de la ligne dans le courant de l'automne.

Les travaux relatifs au refuge devraient débuter dès octobre 2020. A cet effet, la réservation du refuge a été préventivement bloquée pendant les mois d'octobre 2020 à janvier 2021.

### 5. Coût des travaux

Les montants indiqués sont basés sur les devis reçus de la part des entreprises sollicitées.

- Ligne d'alimentation électrique, matériel et travaux de fouille et de pose de la ligne	Fr. 44'520.--
- Cuisine – appareils, meubles et installation	Fr. 47'720.--
- Raccordement sanitaires cuisine et chauffe-eau	Fr. 2'420.--
- Rénovation du plancher – fourniture de carrelage et pose	Fr. 20'000.--
- Eclairage – fourniture et pose	Fr. 25'100.--
- Etude géologique	Fr. 6'240.--
- Divers et imprévus	<u>Fr. 14'000.--</u>

Montant total TTC

Fr. 160'000.--  
=====

Le projet d'alimentation électrique et équipement/appareillage y relatif du refuge a été porté au plan d'investissement 2020 pour un montant de Fr. 120'000.--.

## **6. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de Fr. 160'000.-- pour la réfection et l'alimentation électrique du refuge forestier communal de Plamont.

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX**

- Vu le préavis municipal N° 46/2020 du 20 avril 2020
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Vu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 160'000.--** pour la réfection et l'alimentation électrique du refuge forestier communal de Plamont.
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2021
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

### **DECHARGE**

les commissions de leur mandat

Adopté par la Municipalité en séance du 20 avril 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : Plan du projet de ligne d'alimentation